



LASU JOURNAL OF HUMANITIES (LASUJOH)

VOL. 15, 2021 EDITION | ISSN: 978-274-384-4

A publication of:
Faculty of Arts
Lagos State University, Ojo
Lagos, Nigeria.
Email: dean-arts@lasu.edu.ng

LASU Journal of Humanities (LASUJOH)

Volume 15, 2021 Edition

© 2021 Faculty of Arts
Lagos State University, Ojo
Lagos, Nigeria

ISSN: 978-274-384-4

Produced by

FREE ENTERPRISE PUBLISHERS LAGOS

HEAD OFFICE: 50 Thomas Salako Street, Ogba,Ikeja, Lagos.

☎+234.814.1211.670.✉free.ent.publishers@gmail.com

Editorial services, page composition and book design,
and print production by



FREE ENTERPRISE PUBLISHERS

EDITORIAL BOARD

Editor-in-Chief	Prof. Tayo Ajayi, Dean, Faculty of Arts, Lagos State University, Ojo, Lagos, Nigeria
Editor	Dr. Oseni Taiwo Afisi, Dept. of Philosophy, Lagos State University, Ojo
Associate Editor / Secretary, Editorial Board	Dr. Rasaq Thomas, Dept. of Foreign Languages, Lagos State University, Ojo
Business Manager	Dr. Abayomi Bello, Dept. of Theatre Arts and Music, Lagos State University, Ojo
Managing Editor	Dr. Titilayo Onadipe-Shalom, Dept. of African Languages, Literatures & Communication Arts Dr. Adewunmi Falode, Dept. of History & Int'l. Studies, Lagos State University, Ojo Dr. Adepeju Johnson Bashua, Dept. of Religions & Peace Studies, Lagos State University, Ojo Dr. Ayo Ayodele, Dept. of English, Lagos State University, Ojo
Members	Dr. Maruf Animashaun, Dept. of Foreign Languages, Lagos State University, Ojo Dr. Oseni T. Afisi, Dept. of Philosophy, Lagos State University, Ojo Dr. Ahmed Adesanya, Dept. of African Languages, Literatures & Communication Arts, Lagos State University, Ojo Prof. Sola Fosudo, Dept. of Theater Arts & Music, Lagos State University, Ojo

EDITORIAL CONSULTANTS

Prof. Ihuah Aloysius Shaagee	Benue State University, Makurdi Benue State
Prof. I.S. Aderibigbe	University of Georgia, Athens, Georgia USA
Prof Rauf Adebisi	Ahmadu Bello University, Zaria Kaduna State
Prof. Gbenga Ibileye	Federal University, Lokoja Kogi State
Prof. Bode Omojola	Mount Holyoke College, South Hadley, Massachusetts, USA
Prof. Emmanuel DanDaura	Nasarawa State University, Keffi Nasarawa State
Prof. Antonia Schleicher	Indiana University, Bloomington Indiana, USA
Prof. Toyin Falola	University of Texas at Austin, Texas, USA
Prof. Mashhood Baderin	School of Law University of London, Russell Square London, UK

SUBMISSION OF ARTICLES

(Published by the Faculty of Arts, Lagos State University, Ojo, Lagos, Nigeria), the LASU Journal of Humanities encourages submissions from a variety of theoretical standpoints and from different disciplines—especially those that traditionally belong to the all-encompassing “Faculty of Arts” including, however, other areas with which the Faculty has affiliation: anthropology, cultural studies, folklore, media studies, popular culture, communication, sociology and political science.

GUIDELINES FOR AUTHORS

- **Articles**

Authors should submit research articles of (maximum) 10-20 A4 pages, double spaced, 12-point Times New Roman type, in accordance with the MLA or APA style, and include an abstract of not more than 100 words and a “Works Cited” section. Authors should email their articles as Microsoft Word (version 97-2000 or later) format attachment to: dean-arts@lasu.edu.ng

- **Journal Flyer/Call For Paper:**

Every article for publication must be accompanied by a processing fee of Ten Thousand Naira only in cash or by cheque payable to the Faculty Wema Bank Account: LASU FAC Arts Research, Publications & Conference Account Number: 0240791717. Please request a receipt or written acknowledgement for all such payments..

- **Illustrations**

If an article is selected for publication, electronic copies of accompanying illustrations, photographs and diagrams must be provided, as well as all necessary captions. Permission to publish images must be secured by the author. Uncompressed JPEG/PDF file (300 dpi resolution) is the preferred format for all electronic copies. Electronic copies must be sent as e-mail attachments to: dean-arts@lasu.edu.ng

- **Warning—Footnotes are absolutely prohibited**

Journal Address: LASU Journal of Humanities
c/o The Dean, Faculty of Arts, Lagos State University, Ojo
Lagos, Nigeria. e-mail: lasujournalofhumanities@lasu.edu.ng

- **Subscription—The Journal is published twice annually although submissions are accepted throughout the year**

Contributors

- | | |
|--|---|
| 1. Adeniyi, Sakiru
Dept. of Yoruba
School of Languages
Adeniran Ogunsanya College of
Education
Otto/Ijanikin, Lagos | 7. Amosu, Kehinde Olorunwa
Dept. of Philosophy,
Lagos State University
Ojo, Nigeria. |
| 2. Afolayan, Bosede Funke
Dept. of English
University of Lagos
Lagos | 8. Amusan, Kayode Victor
Dept. of English,
University of Ibadan
Ibadan |
| 3. Afisi, Oseni Taiwo
Dept. of Philosophy,
Lagos State University,
Ojo, Lagos. | 9. Baruwa, Olaide Abibat
Dept. of Public Relations and
Advertising
Lagos State University |
| 4. Animashaun, Maruf
Dept. of Foreign Languages
Lagos State University,
Ojo, Lagos | 10. Bello, Abayomi Omotoyosi
Dept of Theatre Arts & Music
Lagos State University
Ojo |
| 5. Àkànmú, Dayò
School of Languages
Adeniran Ogunsanya College of
Education
Oto/Ijanikin, Lagos State, Nigeria | 11. Komolafe, Hezekiah Deji
Dept. of Religions,
University of Ilorin, Ilorin |
| 6. Amore, Kehinde Pedro
Dept. of English
Tai Solarin University of
Education
Ijagun, Ijebu-Ode, Ogun State. | 12. Macaulay-Adeyelure, Olawunmi
Dept. of Philosophy,
Lagos State University, Nigeria. |
| | 13. Makinde, Solomon Olarenwaju
Dept. of Language, Arts & Social
Science Education,
Lagos State University
Ojo, Lagos, Nigeria. |

- | | |
|---|---|
| 14. Musa, Haruna
Dept. of Foreign Languages
Lagos State University | 18. Thanny, Noeem Taiwo
Dept. of Public Relations and
Advertising
Lagos State University |
| 15. Olawuyi, Ebenezer Adebisi
Dept. of Communication &
Language Arts
University of Ibadan
Nigeria | 19. Thomas, Razaq
Dept. of Foreign Languages
Faculty of Arts
Lagos State University, Ojo |
| 16. Oniyide, Daud
Dept. of Foreign Languages
Lagos State University,
Ojo, Lagos | 20. Yekini-Ajenifuja, Isaac A.
Dept. of Theatre Arts and Music
Lagos State University, Ojo |
| 17. Saibu, Israel Abayomi
Dept. of History & International
Studies
Anchor University
Lagos, Nigeria | |

Contents

1	Democracy and Good Governance in Africa: Beyond the Myths and Illusions —Amosu, Kehinde Olorunwa	1
2	Taxonomy of Sound in Islamic Religious Practice among the Ansar-ud-Deen Society of Nigeria—Yekini-Ajenifuja, Isaac, PhD	10
3	Osofisan's Mythopoetic Reimaginings of the Gods and its Implications for Contemporary Postcolonial Discourse—Afolayan, Bosede Funke	20
4	On the Socially Constructed Racial Categories of "White" and "Black": An Abolitionist's Case—Afisi, Oseni Taiwo & Macaulay-Adeyelure, Olawunmi	33
5	Phoneme /L/ and its Allophones in the Southeast Yorùbá: An Optimality Theory Account —Adeniyi, Sakiru	43
6	Influence of Family Communication on Adolescent Students' Learning Processes in Lagos, Nigeria—Thanny, Noeem Taiwo & Baruwa, Olaide Abibat	54
7	The Yoruba Film as an Exploration of Yoruba Culture, Worlds of the Living, the Dead and the Yet Unborn—Amore, Kehinde P., PhD, Amusan, Kayode V. & Makinde, S. Olarenwaju	65
8	Christianity and Child Training: An Appraisal of Proverbs 22:6 —Komolafe, Hezekiah Deji, PhD	75
9	Dayo Oyedun's Compositional Style: An Analysis of <i>Cathedral Anthem I</i> —Bello, Abayomi Omotoyosi, PhD	87
10	Social Security: A Panacea for the Socioeconomic Challenges in Postcolonial Nigeria —Saibu, Israel Abayomi	95
11	China through the Lens of Nigerian Media—Olawuyi, Ebenezer Adegbisi	107
12	Àmúlò Qrò Àwàdà nínú isé Adébáyò Fálétí—Àkànmuú, Dayò PhD	128
13	Politique, Enseignement et Statut du Français au Nigéria : Trace d'une Contrainte Traductique—Thomas, Razaq, PhD	140
14	Vision Heroique de Salimata dans les Soleils des Independances d'Ahmadou Kourouma —Musa, Haruna	150
15	قضية الطبع والصنعة في ضوء النقد الأدبي: دراسة موسعة —Animashaun, Maruf	160
16	التعابير اليورباوية المتداولة من السياق القرآني: دراسة تناصية —Oniyide, Daud	178

13

Politique, Enseignement et Statut du Français au Nigéria : Trace d'une Contrainte Traductique

Thomas, Razaq, PhD

Résumé

Dans toute communauté linguistique, la politique, l'enseignement et le statut des langues locales ou étrangères jouent un rôle clé dans la survie génératrice et la pratique traduisante des langues. Le phénomène de la mondialisation, le partage d'information et des valeurs ethnoculturelles, et la traduction sont les véhicules de propagation des langues. Dans un système multilingue tel que le Nigéria, il est regrettable de constater que la politique linguistique dans le cursus scolaire ne valorise surtout que l'enseignement/apprentissage de la langue anglaise (coloniale, léguée) au détriment des langues principales locales (Yoruba, Ibo, Hausa) et langues étrangères (Français, Portugais, Arabe, Russe, Allemand). Cette tendance négative asphyxie le désir de se faire une carrière dans les langues locales ou langues étrangères en l'occurrence le français. Cet article tente de discuter de la politique linguistique du Nigéria à l'égard de l'enseignement/apprentissage des langues étrangères et les retombées sur la traduction. À titre de comparaison, nous avons choisi la politique et le statut des langues étrangères au Nigéria, et ceux de la France pour savoir lesquels sont conformes aux meilleures pratiques mondiales en matière de cursus scolaires par rapport aux langues.

Mots clé : politique linguistique, cursus scolaire, enseignement, apprentissage, langues étrangères, traduction, carrière

Abstract

In any linguistic community, educational policies on teaching and status of local or foreign languages play a pivotal role in the survival of translation practice and languages. The phenomenon of globalization, sharing of information and ethnocultural values, and translation engender spread and subsistence of languages. In a multilingual system like Nigeria, it is an axiom that language policy in school curricula places a premium

only on the teaching/learning of English (colonial language) to the detriment of the main local languages (Yoruba, Ibo, Hausa) and foreign languages (French, Portuguese, Arabic, Russian, German). This negative trend stifles the desire to make a career in local languages or foreign languages, particularly French. This article attempts to discuss Nigeria's language policy with respect to foreign language teaching / learning and the implications on translation as a profession. By way of comparison, we have chosen the language policy and status of foreign languages in Nigeria, and in France in order to ascertain which one conforms to best global practices for language school curricula.

Keywords: *language policy, school curriculum, teaching, learning, foreign languages, translation, career*

Introduction

L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS AU NIGÉRIA ONT DÉBUTÉ vers la fin du dix-neuvième siècle, mais c'était après l'indépendance en 1960 que l'apprentissage a connu un essor à grande échelle. C'était au cours de cette année que les premiers licenciés en études françaises sont sortis de l'Université d'Ibadan et le nombre n'a cessé de croître jusqu'à nos jours. Il y a une dissension sur la date précise de l'introduction ou de la présence du français au Nigéria. Selon Simire G.O (2003 :27) « ...bien qu'il soit importé au Nigéria vers 1859 par des explorateurs Britanniques, le français fut diplomatiquement enchâssé dans l'emploi du temps du Weslyan High School and Training Institute, Lagos en 1975 .» En s'appuyant sur cette citation on pourra dire que le français fit son apparition au Nigéria au 19ème siècle, et que c'étaient les élites, les bourgeois qui l'apprirent à l'époque. Pour Asobele S.J.T (1999 :39), cité par Simire G.O., au nord du Nigéria l'enseignement de la langue française démarra en 1958. Ainsi cette matière fut introduite dans le programme de WASC à Saint Augustine College, Kabba et Governement Secondary School, Okene. En 1955, la langue française fut introduite dans les écoles secondaires à l'est : Gouvernement College, Umuahia, Hope Waddel Institute, Calabar, Stella Maris College, Port Harcourt. A cette époque, le français fut enseigné par les Britanniques, les Américains et les Canadiens. Il est à noter que l'enseignement du français se propageait au Nigéria grâce à son introduction dans le programme de l'enseignement aux écoles secondaires.

Le Nigéria est un pays vaste et à forte population avec un statut plurilingue. On y recense environ 180 millions d'habitants, 300 langues locales et plus de 250 groupes ethniques parmi lesquels figurent ces trois principaux à savoir le Yoruba, le Hausa et l'Igbo. Selon Zents Kunle Sowunmi dans (*Vanguard*, May 10, 2017)

Nigeria is made up of several ethnic groups, majority of which are the Igbo, Hausa and the Yoruba. Within these ethnic groups are several tribes numbering 371. However, the multiracial nature of Nigeria may put someone at a loss, especially when such tribes begin to display their unique culture, dialect, etc. To this end, a full list of the 371 tribes in Nigeria

is provided for better understanding of the beautiful and united country called Nigeria.

En principe, la politique linguistique nationale exige qu'un élève de l'école secondaire apprenne l'une desdites langues nationales (soit le Yoruba, le Hausa ou l'Igbo), et une langue dite identitaire ou officielle, c'est-à-dire l'Anglais. L'élève nigérian est aussi obligé d'apprendre le français au niveau de Junior Secondary School (JSS 1-3) comprenant le niveau débutant prescrit par le cursus scolaire national. Mais en réalité, cette prescription n'est souvent pas mise en vigueur par la plupart des établissements scolaires. Avec cette tendance, à partir de l'école secondaire jusqu'au niveau universitaire, l'élève nigérian ne se munit pas de bagage sociolinguistique voire culturel des langues étrangères. Nous constatons que ce malaise linguistique se répercute dans les établissements scolaires privés car les propriétaires desdits établissements déterminent à leur gré le choix d'inclure la langue étrangère dans leur cursus scolaire. Les contraintes d'enseignement de traduction soulèvent, au préalable de l'inconsistance du statut du français dans le cursus scolaire des écoles secondaires. Il y existe six (6) niveaux. Le trois premier est Junior Secondary School (JSS 1-3) comprenant le niveau débutant tandis que le deuxième consiste le niveau avancé Senior Secondary School (SSS 1-3). Il est à noter aussi que le français ne s'étudie qu'au niveau JSS 1-3 et il y assume le statut facultatif ou obligatoire selon l'établissement. Cette inconsistance dans le cursus scolaire est capable d'entraver le processus d'enseignement/apprentissage du français, et dans la foulée ayant l'impact sur la traduction chez les apprenants universitaires car le niveau préparatoire est insuffisant. Comme affirme SIMIRE A.B. (2003 :33) :

Le français est sans doute placé dans la catégorie des matières facultatives. Cela rend presque impossible aux élèves intéressés par le français la possibilité de suivre la langue au niveau de l'école secondaire (JSS III) et d'en faire un choix comme une des matières principales au niveau de l'examen de (SSCE). En fait, le français est classé avec la langue arabe parmi les cours facultatifs dits professionnels.

Malgré la nouvelle politique nationale de l'éducation de 1998 qui d'après Muhamadu (2002 :2) « a donné un grain d'espoir à l'avenir de l'enseignement du français, il est resté théorique car le manque de volonté et de vision du monde a empêché la mise en pratique de cette loi... »

Cet article a pour objectif de remonter à la genèse de la problématique de l'essor de la traduction et la relève de cette profession tout en ayant recours à la politique et au statut du français dans le cursus scolaire nigérian. Cette piste d'enquête nous permettra de proposer des solutions visant à remédier au malaise linguistique qui entrave le processus d'enseignement/apprentissage du français et de la traduction dans notre cursus scolaire.

Politique Nationale d'Education

Selon la politique nationale d'éducation du Nigéria 4ème édition (2004), Article 10 (b),

For smooth interaction with our neighbours, it is desirable for every Nigerian to speak French. Accordingly, French shall be the second official language in Nigeria and it shall be compulsory in primary and Junior Secondary Schools but non-vocational elective at the Senior Secondary School.

Deux points essentiels ont été soulevés dans cette politique. D'une part, il s'agit de l'exigence de faire parler tous les Nigérians le français. D'autre part, le français assumera le statut de deuxième langue officielle du Nigéria. En plus, il sera obligatoire au niveau débutant de l'enseignement secondaire Junior Secondary School (JSS 1-3) et facultatif au niveau avancé Senior Secondary School (SSS 1-3).

En France, selon le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse 2019, en matière de langues vivantes étrangères et régionales à partir de la maternelle jusqu'au baccalauréat, on retrouve des mesures d'envergure telles qu'elles prescrivent ci-dessous les mesures pour accroître l'enseignement :

Chaque élève doit être capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire. Pour atteindre cet objectif, l'enseignement des langues s'inscrit dans une perspective européenne commune forte. Les élèves sont sensibilisés à une langue étrangère dès le CP et la pratique de l'oral est prioritaire à tous les niveaux de l'école au lycée. L'amélioration des compétences des élèves français en langues vivantes est une priorité. L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. Il favorise également l'employabilité des jeunes en France et à l'étranger.

À l'évidence, la politique linguistique ainsi que le statut des langues vivantes ou étrangères en France sont conformes aux meilleures pratiques globales tout en respectant les valeurs socioculturelles et civilisatrices des pays limitrophes ou régionaux à travers leurs langues. Au Nigeria, même si la politique linguistique et le statut du français au Nigéria privilégient aussi en principe, la pratique universelle de l'acquisition des langues étrangères, en revanche dans la réalité, il existe une certaine inconsistance et surtout le non-respect des actes tels qu'ils sont stipulés dans le cursus scolaire national. Au fait, il n'y a que les établissements scolaires publics qui se conforment à l'article. Quant aux établissements privés, le choix de respecter les consignes est à leur gré. Un grand nombre d'établissements privés choisissent de restructurer le curriculum national afin de donner au français le statut de leur choix.

Soulignant les responsabilités éducatives des établissements en matière de langues étrangères, Jean-Claude Beacco (2019 :2) précise ainsi :

Pour l'enseignement des langues étrangères, les établissements d'enseignement supérieur constituent, de fait, un lieu de transition entre l'acquisition scolaire imposée des langues et l'apprentissage des langues par libre choix de l'âge adulte. Chaque établissement d'enseignement supérieur doit décider sur des critères clairs, prenant en compte le contexte et les caractéristiques des formations proposées, quelle[s] langue[s] doit/doivent être proposées ou continuer d'être proposées dans les enseignements supérieurs, quelle que soit la spécialité scientifique ou professionnelle des étudiants.

L'argument de Beacco se penche sur la formation supérieure des langues étrangères bien ancrée sur l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire en pour acquérir les compétences requises dans le partage des valeurs socioculturelles et l'intégration politico-économique. Par exemple, chaque citoyen européen s'exprime dans la/les langue[s] de ses voisins. Les accords d'intégration sont rédigés dans les langues de partage obligeant les pays membres et leurs citoyens de s'en approprier. L'intégration promue par la CEDEAO n'a pas réussi au point d'initier une politique linguistique commune profitable aux ressortissants de la communauté à l'image de la CEE. Le Nigéria reste la principale victime en tant qu'en clé anglophone dans un monde francophone.

Langues étrangères et traduction : une intervention cruciale pour la politique linguistique nationale

Le monde se globalise d'autant plus que les pays et les institutions internationales se réunissent pour concevoir des programmes de développement économique, de progrès socio-politique et de diversités culturelles dans une union transfrontalière. Dans le cadre d'un espace global qui valorise et protège un patrimoine commun en l'occurrence les accords, échanges et contrats internationaux découlant des réunions et des négociations, la langue par le biais de la traduction joue un rôle pivot pour mener à bien ces rencontres globales. Cette pratique globale se construit à l'aide d'un cursus linguistique robuste qui évolue au fur et à mesure. Comme le souligne Leonard Orban (2010 : 1)

Tous les jours, dans les institutions européennes, des milliers de personnes de différentes nationalités travaillent ensemble portées par le souhait de contribuer au progrès économique et social de l'Europe et de promouvoir nos diversités dans une Union cohérente. Au même moment, dans chacun de nos États membres, des contrats internationaux sont négociés et signés, des produits, des livres, des idées traversent les frontières, des étudiants de différentes nationalités suivent des études communes à l'université, des échanges de toute nature se multiplient ... L'Europe, « espace sans frontières intérieures », a fait son apparition dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous. La « formule magique » de notre cohésion n'est pas une langue commune qui priverait l'Europe de sa richesse culturelle et uniformiserait nos sociétés. C'est au contraire le multilinguisme, dont le respect permet à chaque culture de se développer et de faire valoir sa

différence, et à chaque nation, région ou communauté de préserver ses racines et traditions.

Dans la même optique, cité par Leonard Orban (2010 :3), Riccardo Petrella (1990), est d'avis qu' :

au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, l'économie mondiale s'est internationalisée de manière accélérée en raison de « l'intégration croissante à travers les pays du monde des flux de connaissances techniques, de matières premières, de biens intermédiaires, de produits et de services ». Ainsi, la vie quotidienne des Européens s'est internationalisée et possède un caractère multilingue plus marqué.

Ce que nous retenons dans les affirmations de ces deux intervenants c'est que l'Europe demeure une Union d "une unité dans la diversité" à l'aide d'une politique linguistique qui cherche à promouvoir l'Europe multilingue fondée sur l'intégration et une connaissance mutuelle et diversifiée. Cette tendance garantit les "diversités nationales, régionales, locales et le dialogue de cultures." À cela s'ajoute la prospérité économique, libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'échange et le partage du savoir pour le bien-être d'une citoyenneté européenne. Parlant de l'unité dans la diversité, l'Union Européenne compte 28 pays membres qui partagent les mêmes valeurs démocratiques s'engageant dans ces objectifs de travailler ensemble pour un but commun. Les valeurs communes sont bien captées dans le témoignage d'Antoine Daratos (2015:2) où il décrit l'Union Européenne comme institution internationale qui :

est reconnue comme une entreprise sans précédent d'intégration régionale, les États membres ayant délégué toute une série de pouvoirs à des institutions supranationales et s'étant organisés pour coopérer efficacement dans un cadre légalement contraignant. Ainsi, l'UE compte 28 États membres: Les compétences et domaines d'action de l'UE sont extrêmement larges et divers: ils vont d'un marché unique à une monnaie commune, en passant par une politique intérieure, de justice et d'immigration, une politique de commerce, un budget permettant notamment une politique de cohésion et une politique agricole commune (la PAC), ainsi qu'une politique extérieure et de sécurité.

Juxtaposant cet enjeu européen à la tendance qui subsiste dans l'espace de la CEDEAO, il est regrettable qu'il n'y ait que le Nigéria qui traîne et qui prenne à la légère la diversité linguistique, le projet économique et politique pour une Communauté unie.

Ce décalage systémique en matière des diversités linguistiques et culturelles remonte au statut qu'assument la langue française et d'autres langues étrangères dans le cursus scolaire et la politique nationale d'éducation. La politique nationale d'éducation fait du français une matière obligatoire dans tous les niveaux de Junior Secondary School (JSS 1-3). Quant au Senior Secondary School (SSS 1-3),

le français assume un statut facultatif. Ce constat rétrograde de statut facultatif se répercute dans les établissements universitaires nigérians où le français est enseigné d'une part comme une matière obligatoire interdisciplinaire pendant seulement une année d'un programme de 4 quatre ou 5 cinq ans. D'une part, il s'agit du français qui s'étudie en tant que matière de carrière. Ceci dit, les candidats le choisissent au cours d'un concours d'entrée à l'université. Ce cas est très rare car l'effectif des candidats qui désirent faire le français ou d'autres langues étrangères est négligeable. Vu leur profil, une grande majorité de ces étudiants n'ont pas envie d'apprendre le français ou les langues étrangères à l'université. De plus, il leur manque la formation de base dans les écoles précédentes. Ils se retrouvent par providence en classe de français sans intention préalable d'apprendre la langue. L'étude du français devient en quelque sorte pour eux un choix de rachat, une « récompense » ou un échappatoire. Une fois admis au concours d'entrée l'universitaire- (JAMB), s'ils choisissent éventuellement d'étudier le droit, les sciences politiques, les sciences sociales ou les relations internationales et qu'ils ne réussissent pas à avoir la note requise pour étudier ces matières, l'administration de l'université peut décider alors de leur proposer d'autres disciplines comme le français, l'anglais le portugais, l'allemand, le russe ou les langues maternelles.

C'est le contraire dans tous les pays membres de la CEDEAO en l'occurrence les pays francophones où l'anglais et les langues étrangères sont obligatoires à partir de l'école secondaire jusqu'au niveau universitaire. Le même système est en vigueur dans les pays anglophones et lusophones de la région CEDEAO. Par cette mesure, un pays dont la politique linguistique prend l'apprentissage-des langues étrangères à la légère s'expose au manque de traducteurs/interprètes. La remarque a été déjà faite depuis longtemps que la compétence dans cette profession de traducteur/interprète est intimement liée à la maîtrise système linguistique permettant de combler les lacunes des experts. Il est regrettable que le Nigéria, au regard de l'inconsistance de sa politique linguistique étrangère évoquée plus tôt, fait entrave à la formation spéciale des traducteurs. En outre, à partir de l'école secondaire, il est rare de trouver des élèves qui aspirent à la profession de traducteurs car les langues étrangères assument un statut facultatif dans le cursus scolaire. À titre d'exemple, les pays francophones, lusophones, arabophones et anglophones de l'Union Africaine (UA) se réjouissent d'avoir des traducteurs/ interprètes bien formés qui pratiquent leur profession dans les conférences internationales. La politique linguistique de leurs pays est englobante, intégrante et répond à la pratique standard globale en ce qui concerne la formation des traducteurs. Ce n'est pas pareil au Nigéria où les établissements universitaires ne forment que les traducteurs qui ne peuvent faire preuve de professionnalisme ou de maîtrise par rapport à la compétence requise. Il est à noter que certains traducteurs nigérians se forment sur le tas et ils sont habituellement à la hauteur de leur tâche au cours des conférences internationales.

Dans le cas particulier d'une exigence de la formation des traducteurs dans la zone CEDEAO, Ekundayo Simpson (2010 : 257) fait savoir que le manque de

dispositifs techniques et professionnels pour former les traducteurs est une des raisons qu'on ne doit oublier. Il affirme que :

Strictly speaking, apart from Ghana, there are no facilities for training translators and interpreters in West Africa, as far as the European official languages are concerned. The only trained translators and interpreters are the few successfully trained in France, Britain, Russia, Germany, Ghana, Arab-Speaking countries and especially Canada. There continues, however, to be partial training offered by translation courses in West African universities within the framework of degree or diploma courses in languages. ...However, translation content of the B.A. degree in French, for instance, is much inadequate because the two-hour weekly French translation course in most universities is only a means to an end, i.e. knowledge of the foreign language.

Dans la même foulée, commentant le manque de formation professionnelle chez les traducteurs au Nigéria, Afolabi (2018 :90) dresse une liste des intervenants nigérians dont l'expertise chevronnée en matière de formation est entravée par une politique linguistique contraignante et inconsistante. Voici sa réaction en la matière :

Les travaux traitant de la situation actuelle de la formation des traducteurs et interprètes au Nigéria sont plutôt rares. En effet, il n'y a pas suffisamment d'informations documentées sur les programmes de formation en traduction et en interprétation professionnelles au Nigéria actuellement. Parmi les auteurs très peu nombreux qui ont traité de ce sujet dernièrement, nous pouvons citer Jacob (1989), Asobele (1999, 2016), Bandia (2001; 2005), Simpson (2007), Amosu (2010) et Afolabi (2014). Ces auteurs, par leurs différentes contributions, ont certainement réfléchi à la situation de la formation professionnelle en traduction et en interprétation au Nigéria au fil, et certains d'entre eux, notamment Asobele, Simpson et Amosu, en sont venus à la conclusion qu'il y a un grand manque de programmes de formation en traduction et en interprétation dans le pays.

Recommandations

Après avoir étalé les contraintes inhérentes à l'essor de la pratique de la traduction à travers notre intervention, les recommandations suivantes sont vivement souhaitables pour relever les défis. Voici ce que nous proposons :

1. Revoir les politiques linguistiques à l'égard de l'acquisition des langues étrangères dans le cursus scolaire national à partir du cycle primaire jusqu'au cycle universitaire. Par cette mesure, les élèves/étudiants, selon le cas, auront l'opportunité de choisir, et de maîtriser les langues étrangères et d'en faire une carrière.
2. L'enseignement/apprentissage des langues étrangères doivent être valorisés comme d'autres disciplines dites rentables et prestigieuses de

sorte que chaque étudiant puisse en être fier.

3. En dehors de l'enseignement/apprentissage de la traduction dans nos universités que nous jugeons en dessus du minimum requis, il faut y établir et renforcer la formation pratique pour combler les lacunes scolaire et professionnelle.
4. S'entraîner et se former afin de se mettre à jour auprès des institutions de traduction régionales ou internationales.
5. Les experts reconnus en traduction et interprétariat doivent être sollicités pour partager leur expérience robuste avec les plus jeunes de la profession afin d'assurer la relève.
6. On pourrait faire appel aux organisations internationales telles que les Nations Unies, l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UNESCO etc. de prendre en charge ou de subventionner la formation continue des traducteurs/interprètes désireux. Cette suggestion est dans le cadre de la carence et la diminution des traducteurs/interprètes au sein des Nations Unies et la CEDEAO il y a des années.
7. Il faut encourager la mise en place de la traduction automatique, la mémoire de traduction et la traduction post-editing et l'intelligence artificielle neuronale pour répondre aux défis globaux et à la demande croissante de la traduction dans tous les domaines des activités humaines.
8. Nigerian Association of Translators and Interpreters (NATI) et Nigerian Institute of Translators and Interpreters (NITI) doivent monter au créneau par une création de la formation professionnelle destinée aux diplômés en langues étrangères. Cette initiative subsiste déjà dans certains établissements professionnels à savoir ICAN, CIBN, FCA, NIJ, NIM et beaucoup d'autres. Ces établissements-ci font parvenir la formation professionnelle aux étudiants universitaires et polytechniques dans leurs campus respectifs avant que leur parcours académique prenne fin. Par la suite, ils seront devenus détenteurs de diplôme professionnel qui sera combiné avec la licence obtenue pour l'embauche anticipée.

Conclusion

Nous avons étalé les contraintes ou les entraves de la formation et la pratique de la traduction qui découlent des conséquences des politiques linguistiques nationales inertes et inconsistantes caractérisant le système scolaire primaire à l'universitaire au Nigéria. Les retombées de cette mauvaise tendance débouchent à grande échelle au manque des professionnels dans le métier du traduction/interprétariat.

Nous avons aussi montré les meilleures pratiques globales qui s'actualisent dans les pays avancés fournissant les experts en de traduction/'interprétariat

aux organisations internationales. On remarque que le Nigéria est en recul car cette faiblesse des politiques linguistiques étrangères permettent en l'occurrence aux charlatans de se réjouir aux dépens des experts qui sont en minorité dans la profession.

Finalement, nous avons proposé des recommandations dans l'optique de remettre de l'ordre dans les structures de la formation en traduction suivant les approches actionnelles et des méthodologies contemporaines.

ŒUVRES CONSULTÉES

- Afolabi, Segun. « Analyse des besoins du marché de la traduction et de l'interprétation : vers l'optimisation de la formation des traducteurs et interprètes professionnels au Nigéria », une thèse de Doctoral présentée et soutenue au Département de Linguistique et Traductologie, Université Laval, Québec, Canada, 2018.
- Antoine, Daratos. "Lire et Écrire" Communauté française, 2015.
- Asobele, S.J.T. *Le Français au Nigéria : Une Cartographie dynamique*, Printview Publishers, Lagos, pp.72-76. 1999.
- Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse de France, 2019.
- Muhammad, S.M., « La problématique d'enseignement/apprentissage du français langue étrangère au Nigeria » : communication présentée à Adeyemi Collège of Education, Ondo, Ondo State, du 28 au 29 septembre, pp.2-13, 2002.
- National Policy on Education of Nigeria 4th edition, 2004.
- Jean-Claude, Beacco. « L'internationalisation des formations d'enseignement supérieur : la question des langues, de politique en didactique,” Vol. 38 N°2, 2019.
- Kunle Sowunmi dans (Vanguard, May 10, 2017).
- Leonard Orban, dans Hermès, La Revue n° 56 , Langues et traduction : une politique cruciale pour l'Union européenne, pp. 23 – 28, 2010.
- Simire, A.B. « Le Français dans les Universités...Oui, mais Qui les Apprenants ? ” French in Nigeria : Retrospect & Prospect, pp.76-87, 2003.
- Simire, G.O. « La Situation du Français au Nigéria, Débats Politiques, Plurilinguisme et Rôle des Associations Professionnelles :French in Nigeria, Retrospect and Prospect ,” edited by Taiwo Fawehinmi and Lanre Atoyebi, Anop Press,Ondo, pp.27-38, 2003.
- Simpson, Ekundayo, *Translation: Principles and Applications*, Interlingua, Lagos, 2010.